

Rapport sur l'état et les besoins de l'éducation 2014-2016
LA CONCURRENCE EN ÉDUCATION CONDUIT À L'INIQUITÉ

Québec, le 19 octobre 2016. — Si la concurrence en éducation paraît efficace et légitime du point de vue de la liberté de choix, elle alimente en réalité un cercle vicieux qui mine la confiance dans la classe ordinaire de l'école publique. C'est l'un des principaux constats du Rapport sur l'état et les besoins de l'éducation 2014-2016 *Remettre le cap sur l'équité*, lancé aujourd'hui par le Conseil supérieur de l'éducation.

Les travaux menés par le Conseil ont permis de constater que le Québec doit être vigilant s'il veut préserver l'équité de son système d'éducation. La concurrence qui s'est installée entre les établissements alimente la perception que toutes les écoles ne se valent pas. Ce contexte accentue la tendance à regrouper les élèves selon leur profil socioéconomique et scolaire, ce qui contribue à l'essor d'une école à plusieurs vitesses. Les plus vulnérables se retrouvent ainsi dans les conditions les moins propices à l'apprentissage.

« L'accès à une éducation qui répond à ses besoins est un droit, et la qualité du service reçu dans les écoles ne devrait pas être conditionnelle à la capacité de payer des parents. Le Québec bénéficie d'un système d'éducation performant sur lequel il peut construire, mais il ne doit toutefois pas reculer sur l'équité et laisser les bases de ce système s'effriter », plaide le président du Comité du Rapport sur l'état et les besoins de l'éducation 2014-2016, M. Claude Lessard.

La mission de l'école, qui est de permettre à tous les enfants de développer leur plein potentiel, doit demeurer une priorité au Québec. Pour remettre le cap sur l'équité, le Conseil insiste sur l'importance de réduire les écarts entre les milieux afin de rebâtir la confiance dans le réseau public. Il est préférable de donner aux parents le goût de choisir l'école publique de leur quartier plutôt que de les contraindre à s'y résigner, ce qui ne ferait que déplacer le sentiment d'injustice. Un parent ne devrait pas avoir l'impression qu'il lui faut choisir entre ses valeurs progressistes et l'intérêt de son enfant.

Pour freiner ce mouvement et réduire les écarts entre les milieux, le Conseil estime qu'il faut procéder sans tarder aux investissements requis pour que toutes les écoles disposent des ressources matérielles et humaines nécessaires afin d'offrir une expérience scolaire de qualité à tous les élèves qu'elles accueillent. L'ajout de ressources est une étape urgente et nécessaire, mais cela ne sera pas suffisant pour empêcher certaines iniquités de se perpétuer. En effet, dès le début de la scolarité, l'école instaure une culture de concurrence entre les élèves et crée une hiérarchie qui stigmatise certains enfants : l'école transforme alors certaines différences de dons, de rythmes et de talents en inégalités. « Il faudrait donner à chaque enfant le temps de développer sa confiance en sa capacité d'apprendre », conclut la présidente par intérim et secrétaire générale du Conseil, M^{me} Lucie Bouchard.

Pour remettre le cap sur l'équité, le Conseil estime qu'il convient d'adopter une vision de la réussite qui prend davantage en considération tous les volets de la mission de l'école. *Instruire* tout en reconnaissant la diversité des personnes, valoriser différents types de parcours et évaluer les apprentissages sans classer prématurément sont des gestes qui permettront de *qualifier* davantage de jeunes. La réduction des écarts entre les milieux favorisera la mixité scolaire et sociale dans les classes et les établissements, ce qui permettra de concrétiser le volet *socialiser* de la mission de l'école.

Le Rapport sur l'état et les besoins de l'éducation 2014-2016 a été rendu public après avoir été déposé à l'Assemblée nationale par le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, M. Sébastien Proulx, conformément aux dispositions de la Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation.

Au sujet du Conseil supérieur de l'éducation

Le Conseil supérieur de l'éducation du Québec est constitué de vingt-deux membres bénévoles, nommés par le gouvernement et issus du monde de l'éducation et d'autres secteurs d'activité de la société québécoise. Le Conseil a été institué en tant que lieu de réflexion en vue du développement d'une vision globale de l'éducation à moyen et à long terme. Il a pour fonction de collaborer avec le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport ainsi que la ministre responsable de l'Enseignement supérieur et de les conseiller sur toute question relative à l'éducation.

– 30 –

Source : Sophie Allard
Responsable des communications
Conseil supérieur de l'éducation
Tél. : 418 643-8253 ou 418 571-1359

N. B. : Vous pouvez consulter cet avis sur le site Web du Conseil supérieur de l'éducation, à l'adresse suivante : www.cse.gouv.qc.ca.